



Bruxelles, le 19 janvier 2021

CM 1252/21

STAT
FIN
INST
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: staffregs.wp@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 7033

Objet: FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial 22/2020 de la Cour des comptes européennes, intitulé "L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées"

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 5493/20 du 18 décembre 2020 a été clôturée le 15 janvier 2021 et que toutes les délégations ont été d'accord pour approuver les conclusions du Conseil sur le rapport spécial 22/2020 de la Cour des comptes européenne, intitulé "L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées", dont le texte figure dans le document ST 14270/20.

Les conclusions du Conseil susmentionnées sont dès lors approuvées.